

M. Lewis: Sauf erreur, le ministre se refuse à faire une déclaration de caractère général.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Étant donné que, dès que 25 p. 100 de ses actions seront en des mains étrangères, la Banque Mercantile sera en mesure de poursuivre ses activités sans la moindre restriction légale et que la détention de 26 p. 100 des actions conférerait à une banque étrangère tentaculaire un contrôle intégral, le ministre compte-t-il faire une déclaration à la Chambre afin d'expliquer pourquoi il serait nécessaire d'étendre au Canada la propriété étrangère dans un domaine aussi sensible que celui des banques?

L'hon. M. Benson: Ce qui se passe réellement, c'est que la dernière banque au Canada qui appartienne à des étrangers deviendra propriété canadienne à 75 p. 100 dans dix ans.

Des voix: Bravo!

M. David MacDonald (Egmont): Étant donné les avantages généreux et extraordinaires qu'on a accordés à la Banque Mercantile, le ministre peut-il nous dire quels avantages de son côté cette banque offre aux Canadiens?

L'hon. M. Benson: Il n'y a pas lieu de parler d'avantages généreux du tout. N'importe quelle banque peut demander l'autorisation d'accroître son capital. Comme question de fait, aucun ministre des Finances n'a jamais refusé de faire droit à une telle demande. Voici ce qui se produit: plutôt que de simplement autoriser un accroissement de capital, nous avons demandé à la Banque Mercantile de s'engager à devenir propriété à 75 p. 100 dans dix ans avant qu'elle puisse procéder à cet accroissement.

Des voix: Bravo!

* * *

LES POSTES

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LES ANCIENS EMPLOYÉS DE G. LAPALME INC.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je voulais poser une question à l'honorable ministre du Travail, mais, en son absence, je la poserai au ministre sans portefeuille responsable du ministère des Postes.

Les anciens employés de G. Lapalme Inc. sont encore devant le Parlement aujourd'hui, et cela dure depuis plusieurs semaines. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre et à la population combien de temps ce petit manège peut encore durer? Pourquoi ne prend-on pas les moyens de donner satisfaction à ce groupe de contribuables qui réclament démocratiquement et pacifiquement l'attention du gouvernement?

Faut-il...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais j'ai l'impression que cette question a été posée hier, qu'elle a été renouvelée par l'honorable député de Huron (M. McKinley), il y a quelques instants, et que le ministre y a d'ailleurs répondu.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CAS DES PARENTS DE CANADIENS D'ORIGINE POLONAISE

[Traduction]

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Je voudrais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement a pris de nouvelles mesures étant donné les instances qu'on lui a faites récemment au sujet de l'urgent besoin de réunir les familles de réfugiés polonais. Je voudrais aussi lui demander si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu aux demandes consécutives aux récents événements de Pologne.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le gouvernement fait de sérieux efforts en vue de réunir les Canadiens et leurs familles restées en Europe de l'Est. Nous n'avons jamais relâché ces efforts, et nous y travaillons jour après jour, semaine après semaine. Nous examinons actuellement la situation qui règne en Pologne pour voir si nous pouvons nous rendre utiles en quoi que ce soit.

LE CHANTAGE EXERCÉ SUR DES TCHÉCOSLOVAQUES ÉMIGRÉS AU CANADA

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Une question supplémentaire. Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le chantage qu'on a exercé sur les Tchécoslovaques qui se sont réfugiés au Canada après l'insurrection lui a été signalé et si son ministère prend des mesures pour les aider à se défendre contre le chantage du gouvernement tchécoslovaque?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je présume que le député fait allusion à certaines lettres qui nous sont récemment parvenues de Tchécoslovaquie. Il y aura ce soir à Toronto une réunion à l'occasion de laquelle certains représentants du gouvernement discuteront avec des Canadiens d'origine tchécoslovaque de la meilleure façon de régler cette situation. Je puis assurer au député que nous nous occupons très activement de cette question.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND ENTRE LE SYNDICAT INTERNATIONAL DES GENS DE MER ET LA CANADIAN LAKE CARRIERS ASSOCIATION

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): J'ai une question pour le ministre du Travail ou, en son absence, pour son secrétaire parlementaire. Dirait-il à la Chambre et au pays où en sont les négociations entre les divers syndicats et la Lakehead Terminal Elevators Association?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Si le député veut parler de la Canadian Lake Carriers Association et du différend avec le Syndicat international des gens de mer, j'ai quelques renseignements là-dessus. Le conciliateur dans cette affaire, M. G. R. Doucet, vient de télégraphier pour annoncer qu'un accord a été conclu à 5 h 30 ce matin. On donnera plus de détails plus tard.

Des voix: Bravo!